



PREPA-SPORTS PRO

Bulletin D'inscription

EMPLOYEUR (si applicable)

Raison Sociale :	
N°SIRET :	
Adresse :	
Code Postal :	Ville :
Nom du contact : <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> M	Prénom :
Fonction :	
Téléphone :	Email :
Poste occupé par le bénéficiaire :	
Contexte de la demande :	
<input type="checkbox"/> Plan de développement des compétences	<input type="checkbox"/> Recrutement
<input type="checkbox"/> Évolution / adaptation au poste de travail	<input type="checkbox"/> Autre :

STAGIAIRE

<input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> M	Nom :	Prénom :
Téléphone :		Email :
Date de naissance :		
Adresse :		
Code Postal :	Ville :	
Situation actuelle :		
<input type="checkbox"/> Étudiant(e)	<input type="checkbox"/> Salarié(e)	
<input type="checkbox"/> Demandeur d'emploi	<input type="checkbox"/> Indépendant(e)	
Autre :		
Niveau d'études / Diplôme(s) :		
Expérience dans le domaine sportif :		

FORMATIONS	DATE(S) CHOISIE(S)

CONDITIONS DE REGLEMENT :

CONDITIONS DE REGLEMENT :	MONTANT (€)
<input type="checkbox"/> Tarif réduit (applicable en cas d'auto-financement) Paypal ou chèque à l'ordre de PREPA-SPORTS PRO	
Le règlement sera effectué par un : <input type="checkbox"/> Opérateur de Compétence (OPCO) lequel ?..... <input type="checkbox"/> Employeur (fonds propres) <input type="checkbox"/> FIFPL / AGEFICE/ FAFCEA Une convention de formation devra nous être retournée tamponnée et signée si la demande de prise en charge est en cours <u>avant</u> le début de la formation .	
<input type="checkbox"/> Tarif préférentiel stagiaire Prépa-Sports (indiquer l'année) :	

PRÉPA-SPORTS PRO

285 rue du Docteur Aynaud, 13100 Aix-en-Provence 04 42 90 57 08
 vclark@prepa-sportspro.com
 Siret : 539 036 962 00014 | N° organisme de formation : 93131813013
 APE : 8559A | SASU | Montant du capital social 12000€
 Enregistrée sous le numéro 93131813013 du préfet de région PACA
 Numéro 539 036 962 R.C.S Aix-en-Provence



Pour mieux vous connaître :

Pourquoi souhaitez-vous suivre cette formation ?	
<input type="checkbox"/> Me professionnaliser et acquérir des compétences reconnues	<input type="checkbox"/> Développer et mettre à jour mes compétences
<input type="checkbox"/> Diversifier mes opportunités professionnelles	<input type="checkbox"/> A la demande de mon employeur
Autres :	
Besoin particulier(s) pour suivre la formation	
<input type="checkbox"/> Non	
<input type="checkbox"/> Oui	
Si oui, précisez :	
Contraintes / Adaptations nécessaires	
<input type="checkbox"/> Aucune	
<input type="checkbox"/> Modalité pédagogique	
<input type="checkbox"/> Rythme / organisation	
<input type="checkbox"/> J'ai des besoins spécifiques liés à une situation de handicap, je souhaite être contacté(e) par le référent handicap	

La signature vaut acceptation des conditions générales de ventes ci-après présentées.

Date :

STAGIAIRE :

Signature avec la mention
« lu et approuvé » :

ENTREPRISE :

Signature et cachet de
l'entreprise avec la mention
« lu et approuvé » :



PREPA-SPORTS PRO

Conditions Générales De Vente

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les formations professionnelles continues dispensées par Prépa-Sports Pro.

Article 1 - Inscription

L'inscription doit se faire sous forme d'un bulletin d'inscription à adresser par courrier à PREPA-SPORTS PRO, ou par email à vclark@prepa-sportspro.com au plus tard une semaine avant le début de la formation choisie.

Le bulletin d'inscription doit comporter les mentions suivantes :

Coordonnées de votre société, de la personne en charge du dossier et adresse de facturation si différente
Adresse e-mail de convocation du stagiaire si elle est différente de l'adresse principale

Nom et prénom du ou des stagiaires,
Intitulé(s), date(s) du ou des modules de formation,
Tarif total de(s) la/les formation(s)

En cas de financement par un Opérateur de compétences (OPCO), la notification de prise en charge ou un chèque de caution du montant de la formation si la demande de prise en charge est en cours.

Pour les accords de prises en charges AGEFICE / FIFPL, le montant de la formation doit être payé à l'organisme de formation. (Les documents nécessaires à votre remboursement vous seront adressés après la formation).

Article 2 – Convocation

Dès réception du bulletin d'inscription accompagné des conditions générales dûment signé et du règlement, l'inscription est enregistrée.

Une confirmation d'inscription est adressée systématiquement par mail au stagiaire inscrit.

La convocation est envoyée par e-mail dans la semaine précédant le début de la formation.

Toutes les informations d'ordre pratique seront fournies dans la convocation adressée au Client et/ou Stagiaire.

À défaut d'e-mail valide, elle est transmise à la personne en contact avec notre service commercial.

Article 3 – Annulation – rétractation

Toute annulation ou report d'inscription de la part du Client/ Stagiaire doit être signalée et confirmée par mail vclark@prepa-sportspro.com. Une annulation intervenant plus de quatorze jours calendaires avant le début de la formation ne donne lieu à aucune facturation. Une annulation intervenante entre 14 et 7 jours calendaires avant le début du cours donne lieu à une facturation égale à 50 % du montant de la formation. Une annulation intervenant moins de 7 jours calendaires avant le début du cours donne lieu à une facturation du montant intégral de la formation.

Par exception à ce qui précède, en cas d'application des articles L.221-18 à 28 du Code de la Consommation, le Client, dès lors qu'il est juridiquement « consommateur », dispose dans ce cadre d'un délai de 14 jours pour exercer son droit de rétractation. Le droit de rétractation peut être exercé en contactant la société par écrit. Le droit de rétractation ne peut pas s'appliquer pour les cas visés à l'article L.221-28 du Code de commerce. Par ailleurs, le Client/ Stagiaire renonce expressément à son droit de rétractation par la signature du Contrat et/ou d'un bon de commande concernant une formation dont l'exécution commence avant la date du délai de rétractation. Pour sa part, PREPA-SPORTS PRO se réserve la possibilité d'annuler une formation en cas de nombre d'inscrits insuffisant, ou de problème technique. Dans ce cas, les stagiaires inscrits seront prévenus au moins une semaine avant le début de la formation et de nouvelles dates leurs seront proposées. De plus, les éventuels frais de déplacement et d'hébergement ne seront pas remboursés.

Pour le stagiaire inscrit en formation, tout report est accepté seulement sur présentation d'un justificatif.

Article 4 : Matériel

Le matériel fourni varie d'une formation à une autre. Pour certaines formations, vérifier les informations fournies lors de la réception de votre convocation, pour connaître quel type de matériel personnel emporté et/ou prêté.

PRÉPA-SPORTS PRO

285 rue du Docteur Aynaud, 13100 Aix-en-Provence 04 42 90 57 08
vclark@prepa-sportspro.com

Siret : 539 036 962 00014 | N° organisme de formation : 93131813013
APE : 8559A | SASU | Montant du capital social 12000€
Enregistrée sous le numéro 93131813013 du préfet de région PACA
Numéro 539 036 962 R.C.S Aix-en-Provence



Article 5 - Supports de cours

L'utilisation des documents remis lors des cours est soumise aux Articles 40 et 41 de la Loi du 11 mars 1957 : « Toute présentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayant cause est illicite ». L'Article 41 de la même Loi n'autorise que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et « les analyses et courtes citations, sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source ». Toute représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, ne respectant pas la législation en vigueur constituerait une contrefaçon sanctionnée par les Articles 425 et 429 du Code Pénal.

Article 6 - Facturation

En cas de règlement partiel ou de non-règlement par l'OPCO du client, quelle qu'en soit la cause, la facture devient exigible auprès du client.

Article 7 - Conditions de paiement

Le paiement peut se faire par paiement sécurisé en ligne via PAYPAL, par chèque (possibilité d'échelonner le paiement dans ce cas l'ensemble des règlements doit nous être envoyé) ou en envoyant **votre chèque de caution** dans le cadre d'une prise en charge. **Sans le règlement, l'inscription ne peut être prise en compte**. Aucun paiement ne sera accepté le jour même de la formation.

Toute formation commencée est due en totalité à l'exception des cas de force majeure.

Les prix indiqués comprennent la formation avec un support pédagogique hors frais de transport, d'hébergement et de restauration.

Pour bénéficier du tarif Pack il est nécessaire que l'inscription soit enregistrée avant le premier module du pack concerné

Article 9 - Délais de paiement

Nos prestations sont réglables à réception de la facture et sans escompte.

Pas d'escompte pour paiement anticipé, passée la date d'échéance, tout paiement différé entraîne l'application d'une pénalité de 3 fois le taux d'intérêt légal (loi 2008-776 du 04/08/2008) ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros (Décret 2012-1115 du 02/10/2012).

Article 10 - Litige - réclamation

Service réclamation : reclamation@prepa-sportspro.com

Si une contestation ou un différend ne peut être résolu à l'amiable, le Tribunal d'Instance sera le seul compétent pour régler le litige.

Fait à.....,

Le.....

Signature et cachet de l'entreprise (et paraphe des autres pages)